



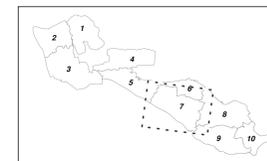
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

08 10 21
PREF 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-1
Règlement graphique

Plan n°7 - Commune du Bois Plage en Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

--- Limite de zone

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Servitudes dans l'attente d'un projet d'aménagement global
- Espaces boisés classés
- Linéaire commercial à protéger

Eléments du paysage, sites et secteurs à protéger

- Protection du Patrimoine bâti

Protection du Patrimoine végétal

- Arbre
- Alignement d'arbres
- Haie
- Boisements d'intérêt
- Clos et jardins d'intérêt
- Parcs
- Zones humides

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Sectorielles
- Thématiques

Risques naturels

- Périmètre soumis au risque d'inondation (remontée de nappe)

Zones urbaines (U)

- U0 - Risques naturels des centres bourgs
- U1 - Extension cœurs et semi-cœurs (comprenant les sous-secteurs Ua1 et Ua2) des centres bourgs
- U2 - Extension cœurs et semi-cœurs (comprenant les sous-secteurs Ua1 et Ua2) des centres bourgs
- U3 - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
- U4 - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
- U5 - Secteur semi-densité à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- U6 - Secteur d'activités portuaires
- U7 - Secteur d'activités portuaires
- U8 - Secteur d'activités portuaires (complexe hôtelier/village-vacances)
- U9 - Secteur à vocation touristique (complexe hôtelier/village-vacances)
- Ua - Secteur à vocation d'activités économiques et tertiaires

Zones d'habitat (H)

- H0 - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- H1a - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat
- H1b - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat
- H2 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
- H3 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat après réajustement du PPR et après modification ou révision du PLU
- H4 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat après réajustement du PPR et après modification ou révision du PLU
- H5 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat après réajustement du PPR et après modification ou révision du PLU

Zones agricoles (A)

- A - Secteur à vocation agricole
- A1 - Secteur à vocation agricole et conciliée en espaces remarquables
- A2 - Secteur à vocation agricole protégée
- A3 - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zones naturelles (N)

- N - Secteur naturel
- N1 - Secteur naturel (autour) le redynamisme temporaire des corridors
- N2 - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
- N3 - Secteur naturel (autour) les sites de réputation
- N4 - Secteur naturel à vocation d'activités équestres
- N5 - Secteur naturel (autour) le regroupement de parcelles familiales
- N6 - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
- N7 - Secteur naturel en espaces remarquables (complexe hôtelier/village-vacances)
- N8 - Secteur naturel à vocation touristique (complexe hôtelier/village-vacances)
- N9 - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

Numéro	Désignation	Superficie	Vocation
A2	Rue de la Levrière	7518,27	Habitat
B7	Rue de Sainte-Marie	19085,01	Équipement
C7	Secteur de la Palazzière	19784,5	Habitat et Équipement
D7	Chemin de la Croix Blanche	8296,53	Habitat

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUES

Numéro	Désignation
Th0	Entrées et travées de bourg
Th13	Paysage : intégration des lisières urbaines
Th17	Paysage : espaces libres protégés
Th19	Paysage : intégration des installations de plage
Th20	Commerces

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
ER 01	AMÉNAGEMENT DE VOIE	178,20 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
ER 02	CRÉATION D'UN CHEMINEMENT LOCAL	102,20 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
ER 03	CRÉATION D'UN CHEMINEMENT LOCAL	102,20 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
ER 04	CRÉATION D'UN CHEMINEMENT LOCAL	102,20 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
ER 05	PROGRAMME DE LOGEMENTS PUBLICS	102,20 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
ER 06	PROGRAMME DE LOGEMENTS PUBLICS	102,20 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
ER 07	PROGRAMME DE LOGEMENTS PUBLICS ET REACTIVATION D'UN	102,20 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
ER 08	CRÉATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT	102,20 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
ER 09	AMÉNAGEMENT DU GARDIENNE DES GARDIENNES	102,20 m ²	Département de la Charente-Maritime
ER 10	AMÉNAGEMENT DU GARDIENNE DES GARDIENNES	102,20 m ²	Département de la Charente-Maritime